

de Byzance, les Grecs du Bas-Empire discutaient la question de savoir si la lumière du Mont-Thabor était créée ou incréée. Ne les imitons pas! Il ne s'agit point de partis; il s'agit de la société. L'abstention n'est pas seulement une faute: c'est un crime! (Presse.)

Il ne s'agit pas de demander à un candidat: Etes-vous républicain ou bonapartiste? Etes-vous légitimiste ou orléaniste? Il faut lui demander: Etes-vous le partisan du droit, de la justice, de la légalité? Etes-vous décidé à défendre avec vigueur, avec courage la société, que menace le parti des incendiaires et des socialistes? Voulez-vous opposer une digue insurmontable à ce flot d'irréligion, de communisme et d'anarchie qui monte sans cesse? La question est là, et elle n'est point ailleurs.

Quiconque, en présence d'un pareil débat, se souviendrait de rancunes dynastiques ou de querelles de personnes, serait un mauvais citoyen et un insensé.

ON FAIT COURIR LE BRUIT QUE M. BERGEROT, S'IL EST ELU, CHERCHERA A RENVERSER LE GOUVERNEMENT DE M. THIERS, C'EST UNE CALOMNIE!

On faisait courir le même bruit sur l'honorable M. Alfred Dupont, avant son élection. Depuis qu'il est député, M. Dupont a-t-il cherché à renverser le gouvernement de M. Thiers? Non.

A-t-il cherché à rétablir les privilèges? Non.

A-t-il cherché à restaurer l'ancien régime? Non.

Toutes ces fables absurdes, qu'on répétait aux électeurs au mois de janvier dernier, n'étaient que de vaines calomnies.

Nous avons vu M. Dupont à l'œuvre. Nous l'avons vu, homme d'ordre et de liberté, prêter son loyal concours au gouvernement de M. Thiers, pour restaurer nos finances, libérer le territoire, ramener dans notre malheureux pays la tranquillité et la prospérité.

En fin de compte, M. Bergerot n'aura pas autrement que M. Dupont. C'est à ses côtés qu'il ira siéger, c'est avec lui qu'il votera dans toutes les grandes questions qui intéressent l'ordre social, la liberté des citoyens, la grandeur et la prospérité nationales.

Lettre de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 7 juin 1872.

La séance d'hier a pris, à la dernière heure, une importance imprévue. Je n'entends pas parler seulement du discours de M. le général Trochu, mais de la crise parlementaire dont ce discours a été l'occasion.

Vous savez que la grosse question soulevée par la loi de l'armée est l'antagonisme entre les principes de M. Thiers et ceux de la commission militaire. Celle-ci voulait que tout le monde fût soldat, et par le même motif, elle désirait abréger la durée du service, le budget ne pouvant pas suffire à entretenir sur pied une trop grande masse d'hommes. M. Thiers, au contraire, voudrait un faible contingent qu'il retiendrait longtemps sous les drapeaux. Je n'ai pas besoin d'ajouter que la commission avait pour elle, non-seulement l'esprit public, mais la presque unanimité des hommes compétents. Cependant, elle est animée d'un tel désir de conciliation que la majorité de ses membres avait renoncé à limiter à 3 ans la durée de service et accordé aux instances de M. Thiers un service de 5 années. En échange de cette concession, le chef du pouvoir avait promis de laisser la commission maîtresse du terrain et de ne pas même prendre la parole dans le débat public.

Cependant la minorité de la commission avec le général Trochu en tête, qui tenait beaucoup à ses trois ans, n'avait renoncé qu'avec beaucoup de regrets à soutenir son avis. Ses regrets ont encore augmenté, quand elle a vu Mgr Dupont

loup exprimer à la tribune la crainte qu'un service de cinq ans ne rendit presque impossible l'éducation sérieuse de notre jeunesse. La critique de l'évêque d'Orléans, encouragée par l'opinion, est revenue stimuler si énergiquement les desirs de la minorité qu'à la fin de la séance, M. le général Trochu s'est décidé à présenter un amendement qui demandait le retour aux 3 ans de service. Au début, il n'osait pas lui-même se flatter du succès après les concessions du chef du pouvoir, si difficiles à obtenir, le général présentait que la chambre, lassée de luttes quotidiennes avec M. Thiers, n'aurait pas le courage de recommencer des tiraillements qui durent depuis plus d'une année. En réalité, la chambre n'était nullement convaincue; cependant le sentiment public est si fort sur cette question qu'on peut dire que la concession faite à M. Thiers n'était qu'une trêve plutôt qu'un accord définitif; la séance nous en a donné la preuve.

D'abord, doutant de réussir, le général Trochu a longtemps effleuré la question, s'égarant dans des détails anecdotiques qui n'avaient d'autre but que de viser le terrain. Mais chaque fois qu'il citait des exemples à l'appui de cette opinion que le conscript français se forme avec une rapidité prodigieuse, l'orateur s'arrêtait un instant, pour sonder la Chambre, et l'on entendait alors un sourd murmure d'approbation nourri, prolongé, qui gagnait de la gauche à la droite, laissant bien peu de vide dans les rangs. Le fer couvrait sous le cendrier. Alors, l'orateur s'est enhardi. Il a carrément dit: Après la première année d'instruction, le soldat batonne encore; après la deuxième, il s'équilibre; après la troisième, il est formé; à la quatrième, il s'ennuie et se déforme. Un véritable tonnerre de bravos a éclaté sur tous les bancs. Le sentiment public venait tout à coup de se faire jour. M. Thiers et le général de Cissey ont eu beau se récrier, interrompre, l'Assemblée n'a plus déformé de son avis et le chef du pouvoir, visiblement préoccupé, s'est mis à prendre des notes.

Les dernières réunions de la droite ont décidé de ne faire le choix définitif de leurs candidats pour le conseil d'Etat qu'après l'élection des quinze commissaires qui doivent être chargés de faire les présentations. Cette élection aura lieu demain; il y a tout lieu de croire que MM. le duc de Broglie, Saint-Marc-Girardin figurent parmi les commissaires. La majorité est bien résolue à ne pas se laisser jouer par M. Thiers et à nommer un conseil d'Etat indépendant de toutes les manœuvres du Président.

L'histoire de la Révolution française se fait surtout aujourd'hui par les documents manuscrits, inédits, originaux. Ce sont eux qui ont la parole, qu'on écoute et qu'on veut connaître de préférence; le régime des systèmes généraux cède devant l'étude des faits particuliers; les opinions individuelles s'effacent devant l'autorité des preuves.

C'est dans cet esprit qu'est conçu l'ouvrage publié à la librairie de Henri Plon, sous ce titre: *Charlotte de Corday et les Girondins, pièces classées et annotées par M. Charles Vatel*, avocat à la cour d'appel de Paris; l'ouvrage est accompagné d'un album contenant treize portraits gravés d'après les originaux authentiques, de vues et plans explicatifs des lieux et de fac-similé d'autographes. Ces trois volumes grand in-8° forment la continuation d'un travail spécial sur Charlotte de Corday, mais ils se composent en outre d'une série de monographies indépendantes qui se rattachent à l'ensemble de la Révolution. L'acte de Charlotte de Corday n'est pas un fait isolé dans ce grand drame. C'est un des épisodes qui soulève le plus directement

la question du sang, le plus redoutable et le plus obscur des problèmes que nous ait légués une époque où l'on vit le siècle de l'humanité par excellence aboutir à une des convulsions les plus sanglantes dont les sociétés humaines offrent le spectacle. Les rapports des Girondins avec Charlotte, leur opinion sur l'action accomplie par elle, l'influence exercée par la mort de Marat sur le cours de la Révolution, ne sont pas choses indifférentes dont le dernier mot ait été dit. Il faut rechercher et réunir les éléments épars d'une solution qui échappe au présent, et qu'on ne peut encore que préparer pour l'avenir. Tel est le but que l'auteur paraît s'être proposé ici.

Ces études comprennent: En premier lieu, la tragédie de *Charlotte de Corday*, par Salle, et une dissertation (sous forme de préface) sur la valeur de cette tragédie, considérée non comme une œuvre littéraire, mais comme un chapitre d'histoire; La correspondance des Girondins avec Salle, au sujet de cette pièce;

Des notions sur les auteurs de cette correspondance: Pétion, Bazot et Barbaroux;

Les lettres de Marc-Antoine Julien (dit Julien de Paris) avec le Comité de salut public, au sujet des papiers des Girondins. (Premier et deuxième volume.)

Le troisième volume renferme un travail complet et nouveau sur ces papiers des Girondins provenant de Saint-Emilion et découvert en 1864. Leur disparition, leur répartition également inexplicables, les phases diverses de leur existence nomade ont été l'objet de nombreuses et longues recherches qui ont mis au jour le nom de leurs possesseurs successifs: René Vatar, Laurent Lacombe, Bassal, Charles Duval, personnages secondaires de la Révolution qui jouent ici un rôle principal.

Cette partie se termine par une récapitulation et une classification générale de tous les manuscrits, cartes, médailles sortis de la même origine mystérieuse et appartenant aujourd'hui pour la plupart à la Bibliothèque Nationale.

DE SAINT-CÉRON.

ARMÉE FRANÇAISE.

Appel de la classe 1871.

Le rappel de la classe de 1871 va être fait dès que la loi militaire aura été votée; en attendant, les mesures préparatoires sont prescrites, et l'administration militaire s'est décidée à reconnaître les opérations faites dans divers départements sur les ordres de M. Gambetta pour la levée de cette classe. Jusqu'ici elle les avait considérées comme non avenues.

Informations-Nouvelles

Se rappelle-t-on les cent mille hectares de terre promis en Algérie aux Alsaciens?

Et bien! les infortunés émigrants ont eu la naïveté de croire à ces cent mille hectares! Ils y ont dépensé leurs dernières ressources, et on ne leur a pas encore délivré un centimètre de terrain. Bérés par l'administration insultés et persécutés par les maires et les conseils municipaux rouges d'Algérie, les Alsaciens émigrants ont adressé une pétition à l'Assemblée.

Cette pétition sera discutée, renvoyée au ministre, et déposée dans un carton « pour être étudiée. » Ce que les Alsaciens ont de mieux à faire, c'est d'employer leurs derniers écus à s'en aller demander asile à des pays moins cicilés que le nôtre.

On lit dans la *Décentralisation*:

On nous assure que le parquet s'est enfin décidé à diriger des poursuites contre le citoyen Francfort, pharmacien à la croix-Rouge. Ce témoin qui, dans l'affaire Andrieux-Ponet, est venu si effrontément avouer avoir fourni au journal le *Gafron* la liste des richards lyonnais, liste trouvée quelques jours avant,

Dijon, dans la chambre d'un officier d'état-major prussien.

M. le juge d'instruction Joumel est chargé d'informer contre Francfort.

M. Gambetta est tenace, et pour cette fois nous nous en réjouissons; il fait publier dans la *République française* une série de dépêches qui achèvent de réduire M. Jules Favre à quelque chose qui n'a plus de nom dans la langue française. Après avoir accumulé contre son ami Favre — toujours à propos des 3,000 morts — des preuves accablantes que leur longueur et leur nombre ne nous permettent pas de reproduire ici, il termine en ces termes:

Voilà les pièces mises sous les yeux du public. On jugera si, dans sa proclamation, datée du 31 janvier, le ministre de l'intérieur et de la guerre de la Délégation ne restait pas en deçà de la vérité quand il disait:

« On a signé à notre insu, sans nous avertir, sans nous consulter, un armistice dont nous n'avons connu que tardivement la coupable légèreté! »

Après les révélations de M. Gambetta sur M. Favre, nous attendons les accusations de M. Favre contre M. Gambetta. Elles ne peuvent heureusement tarder à se produire.

Le *Journal de Paris* juge très sagement la tenue des divers journaux dans la mystification de la circulaire Lefranc-Persigny; après avoir dit que les journaux bonapartistes avaient eu raison de repousser toute accusation de chercher à troubler la paix publique, il reconnaît que cette mauvaise plaisanterie a joué aux journaux radicaux un assez vilain tour:

Ces républicains que l'on amène, sans qu'ils s'en doutent, à défendre les mesures arbitraires édictées dans une vieille circulaire par un ministre de l'Empire, offrent un tableau assez réjouissant. Comme ces gens-là aiment la liberté et comme ils sont attachés aux principes! Vraiment, c'est à nous convertir à la *République avec les républicains*.

Une protestation des plus vives vient d'être adressée aux autorités du département de la Côte-d'Or: contre le projet d'élever à Dijon une statue à Garibaldi.

Jusqu'à présent, rien ne prouvait la complicité de la Prusse dans la guerre de la Commune; aujourd'hui l'édoué n'est plus possible. Pour se convaincre, il suffit de consulter la *Gazette officielle*, de Berlin, qui annonce que le citoyen Vaillant, l'ancien membre de la Commune de Paris, est nommé professeur de l'Université d'Heidelberg.

Le célèbre et grandiose château de Liboritz, où l'empereur Napoléon I^{er} passa plusieurs jours pendant la campagne d'Allemagne, vient d'être emporté par les eaux du Goldbach, que les dernières crues ont fait sortir de son lit.

Ce château renfermait une vingtaine de personnes qui ont péri dans la catastrophe.

Hier, à midi, M. Leroyer, député du Rhône, a remis au gouvernement la démission de M. Andrieux. On assure qu'elle est formulée de la manière suivante:

« Ne voulant pas servir de prétexte aux attaques dirigées contre le gouvernement républicain, je prie M. le garde des sceaux d'accepter ma démission. »

L'arrêté de M. de Kératry, préfet des Bouches-du-Rhône, cassant l'arrêté du maire de Marseille sur les processions avait été délibéré en conseil des ministres et rendu par ordre de M. Victor Lefranc.

L'instruction de l'affaire Bazaine continue activement. L'interrogatoire a porté sur les faits militaires qui se sont passés depuis le 11 août jusqu'au 5 septembre inclusivement. Il embrasse les batailles de Borny, de Gravelotte, de Saint-Privat et de Servigny, livrées les 14, 16, 18 et 31 août. On a terminé le plan général de la ville de Metz et de

ses environs, ainsi que le plan particulier de chacune des localités qui a été le théâtre de ces différents combats. Ces documents ont été mis à la disposition du général instructeur et seront produits également lors des débats publics.

Le ministre de la guerre a arrêté, comme nous l'avons dit, la liste des membres du conseil de guerre, dans laquelle figurent deux membres supplémentaires, pour le cas où des membres titulaires viendraient à tomber malades. Cette liste ne devra être signifiée au maréchal que lorsque l'instruction sera terminée; et c'est seulement après l'accomplissement de cette formalité légale qu'elle sera publiée officiellement, en vertu d'un décret du président de la République.

« Lorsque Dieu veut châtier les nations, il leur envoie des guerriers qui n'ont de grands que leurs sabres; des orateurs qui n'ont de grands que leurs discours, et des financiers qui n'ont de grands que leurs poches. »

L'honnêteté n'oblige à déclarer que cette pensée n'est pas de nous, elle est de Joseph de Maistre; mais ne dirait-on pas qu'elle est la prophétie du 4 Septembre?

L'*Observateur Catholique*, de Milan, publie dernièrement l'article suivant: « Nous rapportons à titre de curiosité l'article suivant qui a paru en même temps dans l'*Indépendant*, de Naples, et dans quelques autres feuilles: « On dit que les napolitains croient au mauvais œil; il n'est donc pas étonnant que ce peuple éminemment doué d'imagination, frappé par un récent et terrible désastre, rapproche deux faits qui n'ont d'autre rapport entre eux que celui de la coïncidence: l'arrivée du roi de Naples et l'éruption du Vésuve. »

« Le fait de cette coïncidence est indéniable, mais le pauvre peuple va au-delà et prétend qu'il en a toujours été ainsi: il soutient qu'un phénomène extraordinaire s'est produit chaque fois qu'un prince de la maison de Savoie est venu à Naples. Voici une curieuse statistique, qui a certainement pour elle l'exacitude historique: « 1860, première entrée de Victor-Emmanuel: un déluge qui se prolonge pendant plusieurs jours, empêche les fêtes et met à néant tous les préparatifs. 1863, autre entrée accompagnée d'un nouveau déluge avec tonnerre et éclairs. La foudre tue 8 personnes. 1865, le roi revient; choléra. 1866, arrivée de prince Eugène de Carignan, éboulement à Pizzo-Falcone; plusieurs maisons sont englouties et beaucoup de personnes périrent: 1867, arrivée du prince Amédée, la poudrière de Pausilippe saute et tue 50 personnes. 1869, naissance du prince de Naples, fils du prince Humbert, pluies torrentielles qui détruisent les préparatifs de l'illumination, confiée au chevalier Ottino; 1872, retour de Victor-Emmanuel, éruption du volcan avec tous les maux que l'on sait. La statistique est assez longue, espérons que nous n'aurons pas à la continuer. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 6 juin.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Reprise de la seconde délibération sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée.

La discussion continue sur l'article 37.

M. Sarrette, membre de la commission, vient répondre à M. Keller; comme lui, il reconnaît que l'article 37 est le plus important de la loi.

Plusieurs membres. — On n'entend pas.

M. le président invite l'Assemblée à faire silence.

M. Sarrette poursuit en abordant la justification du projet de la commission. — Non moins que M. Keller, dit l'orateur, la com-